

Kontakt

Informationsblat vum Fieldgen / No 3

Freiden, 25. September 2020

édition spéciale 1 - COVID19

Ligne spéciale COVID19 : 49 94 31 -567

Merci d'appeler uniquement ce numéro pour signaler le jour même :

- qu'un élève a été testé positif au COVID19 et est mis en isolement
 - si l'élève est malade : pas de *homeschooling* (Schoul doheem)
 - l'ordonnance de la *Santé* remplace le certificat médical et doit être envoyée à **covid19@epf.lu** dans les meilleurs délais
- qu'un élève est mis en quarantaine parce qu'un membre de la cellule familiale ou un proche ou ami avec lequel il a eu un contact / est en contact très étroit a été testé positif au COVID19
 - l'élève n'est pas malade, mais doit rester à la maison par précaution : *homeschooling* (Schoul doheem) pour les cours où cela est faisable
 - l'ordonnance de la *Santé* sert à excuser l'absence de l'élève à l'école et doit être envoyée à **covid19@epf.lu** dans les meilleurs délais
- pour en savoir davantage sur l'isolement et la mise en quarantaine vous pouvez consulter la page :
<https://coronavirus.gouvernement.lu/fr/citoyens.html#bloub-5>

Horaire d'appel : 8h00 - 20h00, 7 jours sur 7, y compris le weekend (samedi-dimanche)

Membres et fonctions de la cellule

- en première ligne : une équipe administrative autour de la direction qui récolte des informations de type administratif et sanitaire
- en seconde ligne : une équipe d'accompagnement et de suivi composée de membres du SePAS, du Service éducatif et de l'infirmerie qui agit dans la durée et répond aux questions en rapport avec la situation
- un responsable de l'internat qui intervient auprès des élèves internes

Traitement et diffusion de l'information



Scénarios possibles à l'école (Stufenmodell)

Prises de décision : MEN et Santé

1 élève testé positif dans une classe → source d'infection extérieure à l'école	Plusieurs élèves testés positifs dans une classe → source d'infection extérieure à l'école	Chaîne d'infection dans une classe → source de contamination à l'intérieur de l'école
Identification des contacts au sein de la population scolaire (<i>back-tracing</i>)	Identification des contacts au sein de la population scolaire (<i>back-tracing</i>)	Basculement temporaire vers des mesures plus strictes
Testing de la population concernée dans le cadre du dispositif <i>back-tracing</i>	Testing de la population concernée dans le cadre du dispositif <i>back-tracing</i>	
Mise à l'écart de la classe dans l'école afin d'éviter tout échange avec les autres classes	Mise en quarantaine de la classe concernée à la maison	Mise en quarantaine de la classe concernée à la maison
Port du masque obligatoire Gestes barrières usuels	Schoul doheem (<i>Homeschooling</i>)	Schoul doheem (<i>Homeschooling</i>)

Cas d'un élève testé positif : répercussions sur le reste de la classe

- l'école peut mettre en oeuvre la mise à l'écart de la classe dès l'annonce d'un tel cas sur la ligne spéciale COVID19 EPF
 - la Santé peut décider d'une mise en quarantaine en dehors des heures de cours
 - cette mesure prend fin le 7^e jour à partir du début de la mise à l'écart de la classe
 - un membre du support d'accompagnement et de suivi contactera les parents dans la journée
- s'il reste encore des questions après ce contact, les parents de la classe mise à l'écart peuvent appeler le 49 94 31-567 durant la semaine entre 8h et 17h s'ils ont une question supplémentaire à poser à un membre du support d'accompagnement et de suivi

En pratique

- gestes barrières et port du masque obligatoire
- désinfection des mains en entrant dans une pièce ou avant de toucher des objets (clavier...)
- désinfection par l'élève de la table et de la chaise occupée en quittant une pièce
- **fréquentation de la classe en présentiel** : les élèves doivent venir à l'école
- en cas d'absence, pas de *homeschooling* et éventuellement présentation d'un certificat médical à la demande de la direction
- pas de mélange avec d'autres classes (cours de base / cours avancé / ALLET / activités de l'EC...)
- pas de cours de sport
=> les élèves resteront sous la surveillance de leur professeur et pourront aller prendre l'air s'ils n'entrent pas en contact avec d'autres élèves / personnes
- pas de fréquentation de lieux communs (CDI, cantine, cafétéria, salle de pique-nique, WC...)
=> les élèves se rendront au WC en dehors des pauses
=> si la mise à l'écart de la classe prend effet avant l'heure de midi, l'école met à disposition des élèves une collation à prendre dans la salle de classe : les autres jours, ils sont priés d'apporter leur pique-nique

Pour en savoir davantage :

- site du MEN (Ministère de l'Education Nationale): <https://schouldoheem.lu/fr>
→ hotline : 8002-9090
- site du Ministère de la Santé (Santé) : <https://coronavirus.gouvernement.lu/fr.html>
→ hotline : 247-65533
- congé pour raisons familiales : <https://guichet.public.lu/fr/citoyens/travail-emploi/conges-jours-feries/situation-personnelle/covid-conge-quarantaine-isolement-enfant.html>

Le présent document sera mis à jour en fonction de l'évolution de la situation